

Publication externe de poste vacant

50630202

Job Posting Title

FONCTIONNAIRE CHARGÉ DES POLITIQUES

Date de début

14.05.2019

End Date

17.06.2019

Code de référence

10001399 -05

Désignation de la fonction

POLICY OFFICER (DREA)

Organization

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains, ainsi que par l'établissement d'un nouveau partenariat avec les autres régions du monde. Le Siège de l'Union africaine est établi à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie.

Les forêts jouent un rôle majeur dans le développement de l'Afrique et peuvent apporter une contribution significative à la réalisation de l'Agenda 2063. Elles offrent une myriade de services tels que le bois pour la production d'énergie domestique, pour la fabrication des meubles et pour les matériaux de construction. Elles sont également reconnues pour leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De plus, les forêts sont reconnues pour leurs services écosystémiques, y compris la fixation du carbone qui est essentielle pour atténuer les changements climatiques, d'où le concept de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Elles ont également un rôle primordial dans la conservation des sols et la création d'habitats en faveur de la biodiversité.

Cependant, ces ressources sont rudement mises à l'épreuve en Afrique et dans le reste du monde en raison de la commercialisation et de l'exploitation illégale. Selon la FAO (2016), le taux de déforestation en Afrique est estimé à 2,8 millions d'hectares par an et pourtant, la situation ne semble pas s'améliorer. C'est pour cette raison que l'Union africaine a élaboré une stratégie de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages. Des efforts sont en cours pour finaliser également un cadre pour la gestion durable des forêts.

La Commission de l'Union africaine doit donc soutenir la gestion durable de tous les types de forêts en Afrique. Cela implique la coordination sur le continent des efforts déployés par les communautés économiques régionales (CER), les États membres, les partenaires au développement, la société civile, les jeunes et les femmes, entre autres parties prenantes. La formulation des politiques et des programmes continentaux dans le

domaine de la foresterie relève également du mandat de la Commission. Le suivi, la vérification et l'établissement de rapports sur la foresterie sont également essentiels pour la Commission. La gestion des connaissances et l'apprentissage collectif des meilleures pratiques entrent également dans le cadre des activités de la Commission. Pour que l'Afrique tire tout le bénéfice de ses forêts, il est essentiel d'assurer la valorisation de ses forêts, d'avoir une large participation de toutes les principales parties prenantes, de développer des moyens de subsistance alternatifs et d'assurer une bonne gouvernance. La recherche et la collecte de données sont également fondamentales pour réaliser des processus décisionnels éclairés dans la gestion durable des forêts en Afrique. Pour qu'elle soit bien appréciée, la foresterie doit établir des liens avec d'autres secteurs pour contribuer, par exemple, à la lutte contre le changement climatique et la désertification et pour favoriser la production alimentaire.

L'Union africaine invite, par conséquent, les citoyens des États membres de l'Union africaine à faire acte de candidature au poste de Fonctionnaire politique.

Service

1. Poste :

Intitulé du poste : Fonctionnaire chargé des politiques

Grade : P2

Département : Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture

Lieu d'affectation : Addis-Abeba (Éthiopie)

Superviseur : Chef de division, Environnement, changement climatique, eau et gestion des terres

Nombre de postes 1

Tâches

2. Principales fonctions et responsabilités

Le titulaire du poste assume les tâches suivantes :

- Apporter son soutien à l'établissement de rapports, à la budgétisation et à l'élaboration de programmes de travail relatifs à la foresterie, à la gestion et à la restauration des terres et à la lutte contre la désertification, en consultation avec le Chef de Division ;
- Aider à la formulation de stratégies, de politiques et de plans d'action appropriés liés à la foresterie, la gestion et la restauration des terres et la lutte contre la désertification en Afrique ;
- Contribuer à la sensibilisation aux questions liées à la foresterie, à la gestion et à la restauration des terres, et à la lutte contre la désertification en Afrique ;
- Promouvoir la publication de directives et de fiches documentaires sur les aspects scientifiques, politiques et économiques de la foresterie, de la gestion et de la restauration des terres, ainsi que de la lutte contre la désertification ;
- Apporter son soutien à l'élaboration de positions africaines communes sur la foresterie, la gestion et la restauration des terres et la lutte contre la désertification, et contribuer à leur promotion ;
- Assurer avec les États membres, les CER et les parties prenantes concernées, y compris les organisations internationales, les partenaires au développement, la liaison sur les questions relatives à la foresterie, à la gestion et à la restauration des terres, à la lutte contre la désertification ;

- Aider à la formulation de propositions de projets et de programmes et participer à la mise en œuvre ;
- Aider à la coordination des différents efforts déployés dans la foresterie, la gestion et la restauration des terres, et la lutte contre la désertification, pour assurer l'établissement de liens et de synergies/ complémentarités entre différents secteurs, initiatives et collaborations ;
- Aider les États membres et les CER dans la mise en œuvre de la composante liée à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UCTAF) des contributions déterminées au niveau national et de l'ensemble de l'Accord de Paris sur le changement climatique ;
- Soutenir l'établissement et la soumission de rapports périodiques d'activités dans les domaines de la foresterie, de la gestion et de la restauration des terres et de la lutte contre la désertification ;
- Fournir un soutien technique aux demandes de mobilisation des ressources en faveur de la foresterie, de la gestion et de la restauration des terres, et de la lutte contre la désertification ;
- Soutenir la Commission dans ses efforts de coordination des pourparlers et négociations mondiaux sur la foresterie, la gestion et la restauration des terres, et la lutte contre la désertification ;
- Contribuer à la recherche en matière de politique forestière, de gestion et de restauration des terres et de lutte contre la désertification ; et
- S'acquitter de tout autre tâche qui lui est confiée concernant la foresterie, la gestion et la restauration des terres, et la lutte contre la désertification, ainsi que tout autre tâche lié au mandat de la Commission en général.

Exigences

3. Qualifications académiques et expérience professionnelle requises

Qualifications universitaires :

Le candidat doit être titulaire d'au moins une Licence en foresterie, environnement ou développement durable ou dans tout autre domaine pertinent. Un Master en foresterie, environnement, développement durable ou gestion des ressources naturelles serait un atout.

Expérience professionnelle

Le candidat doit avoir au moins 3-4 ans d'expérience pertinente dans le domaine de la foresterie, de la gestion et de la restauration des terres, et de la lutte contre la désertification.

Un candidat titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+2 dans le domaine concerné doit avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente.

De plus, le candidat est tenu d'avoir :

- une expérience des processus d'élaboration de politiques internationales, intergouvernementales, régionales et nationales dans les domaines de la foresterie, de la gestion et de la restauration des terres, de la lutte contre la désertification, de l'environnement et du changement climatique ;
- des connaissances et une expérience des négociations régionales en cours dans les domaines de la foresterie, de la gestion et de la restauration des terres, et de la lutte contre la désertification, ainsi qu'une expérience avérée dans les négociations diplomatiques ;

c. des connaissances de l'UTCATF et de sa relation avec le changement climatique.

4. Aptitudes et compétences requises :

Compétences fonctionnelles

- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Solides compétences en matière de planification et d'organisation ;
- D'excellentes aptitudes orales, analytiques et rédactionnelles (rédaction et communication), ainsi que des compétences en matière de plaidoyer et de présentation seraient un atout.

Compétences personnelles

- Excellentes aptitudes dans les relations interpersonnelles ;
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Aptitude à travailler sous pression et à établir et entretenir de bonnes relations de travail efficace avec des collègues de nationalités et de cultures différentes afin de réaliser des objectifs organisationnels.

Connaissances et compétences

- Excellentes compétences en communication ;
- Une connaissance des systèmes et procédures de la Commission de l'Union africaine.

5. Connaissance des langues

La maîtrise d'au moins une des langues de travail de l'Union africaine (anglais, français, arabe, portugais) est obligatoire. La maîtrise d'une ou plusieurs autres langues de travail serait un atout.

6. Durée du contrat

L'engagement à ce poste se fait sur la base d'un contrat régulier pour une période de 3 ans, dont les 12 premiers mois seront considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de 2 ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants.

7. Égalité de chances

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

8. Les pays les moins représentés

Les candidats des pays les moins représentés suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures : Érythrée, République centrafricaine, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Djibouti, Guinée équatoriale, Libéria, Mauritanie, Madagascar, Namibie, République arabe sahraouie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Somalie.

9. Rémunération :

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 31 073,00 \$ EU (P2 Échelon 1) par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments, tels que l'indemnité de poste (46 % du salaire de base), l'indemnité de logement (22 932,00 \$ EU par an), l'indemnité pour frais d'études (100 % des frais de scolarité et d'autres frais connexes jusqu'à un maximum de 10 000 \$ EU par enfant et par an), pour les fonctionnaires internationaux et de 3 330 \$ EU par enfant et par an, pour les fonctionnaires locaux.

Comment soumettre sa candidature

Les dossiers de candidature, qui doivent parvenir à la Commission au plus tard le 17 June 2019,, sont à envoyer à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA <http://www.aucareers.org>.

- Joindre un curriculum vitae détaillé et à jour, avec la liste de 3 références qui connaissent bien l'expérience professionnelle du candidat. Veuillez fournir les coordonnées (numéros de téléphone, adresse électronique).
- Une copie du passeport valide.
- Copies certifiées conformes des diplômes ou certificats universitaires, le cas échéant (au plus 5 documents au format PDF, et ne dépassant pas 1 Mo).
- Sachez que seuls seront retenus les dossiers de candidature dûment remplis.
- Seuls les candidats présélectionnés feront l'objet d'une notification.

Les candidatures déposées font l'objet d'une sélection automatisée selon les critères d'évaluation publiés de l'Avis de vacance de poste et sur la base des informations fournies par les candidats. Concernant les exigences de l'Avis de vacance de poste, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes relatives à leurs qualifications, y compris leur formation, leur expérience professionnelle et leurs connaissances linguistiques. Chaque candidat doit garder à l'esprit que tout dépôt de candidatures incomplètes ou incorrectes peut les rendre irrecevables dans le cadre du poste vacant. Une sélection et une évaluation des candidatures seront effectuées en fonction des informations fournies. Une fois déposées, les candidatures ne peuvent pas être modifiées. Les personnes dont la candidature est retenue pour la sélection feront l'objet d'une procédure de vérification des références afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans la candidature.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines
Commission de l'Union africaine

Type de contrat

Régulier (Longue durée)

Taux d'activité

Temps plein

Établissement

Headquarters